

EXAMEN PRATIQUE DE CONDUITE :

Une fois la formation terminée les élèves peuvent prétendre au passage de l'examen pratique du permis.

CONDITIONS D'INSCRIPTION A L'EXAMEN :

Les élèves doivent avoir minimum 17 ans et demi en conduite accompagnée et 18 ans en formation traditionnelle. L'élève doit avoir effectué un minimum de 20 heures de formation.

Afin que l'élève puisse évaluer son niveau et le cas échéant voir ce qui pourrait lui manquer pour être au niveau de l'examen, un enseignant, durant une leçon classique peut procéder à un examen blanc.

Cet examen blanc est pratiqué depuis le départ du centre d'examen de Romilly sur seine. Une fois le véhicule arrêté l'enseignant, afin de mettre l'apprenant en conditions, donne les consignes tel que le font les examinateurs et en vouvoyant l'élève.

L'enseignant explique à son élève le déroulement de l'évaluation. Sur un parcours type examen celle-ci est effectuée. L'examen terminé l'enseignant effectue un bilan complet de cette évaluation avec l'élève.

Si le bilan est positif l'enseignant programme avec l'élève sa date de passage et éventuellement les leçons nécessaires.

Si le bilan est négatif l'enseignant propose à l'élève de retravailler en leçons les compétences mal acquises en prévision d'une future programmation à l'examen.

INSCRIPTION A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE :

L'inscription au passage d'examen du permis de conduire est programmée au bureau entre l'élève, son enseignant et une secrétaire.

Cette date est fixée en fonction des dates de passages dont l'auto-école dispose chaque mois, (ces dates sont attribuées en fonctions de divers critères tels que le nombre d'enseignants dans l'établissement ou le taux de réussite....) ainsi que les disponibilités de l'élève.

Cette date est programmée, sauf indisponibilité de l'élève, dans un délai de 15 jours à 3 semaines au plus.

Le rendez-vous étant fixé, nous précisons à l'élève l'heure à laquelle il doit être présent au bureau de l'auto-école et muni de sa pièce d'identité ainsi que de son livret de formation.

DEROULEMENT DE L'EXAMEN DE PRATIQUE A LA CONDUITE :

En fonction du nombre d'élèves présentés à l'examen l'enseignant reçoit les candidats au sein de l'établissement 30 minutes avant le début des épreuves.

Si plus de 4 places ont été attribuées à l'auto-école, les élèves véhiculés, pouvant être accompagnés ou habitant très proche du centre d'examen sont directement dirigés vers ce centre.

A l'arrivée des élèves l'enseignant vérifie que chaque candidat possède bien une pièce d'identité ainsi que son livret d'apprentissage.

Ensuite l'enseignant donne aux candidats du jour quelques rappels et consignes sur ce qui va leur être demandé de réaliser, ainsi que divers conseils pour que cet examen se déroule au mieux pour eux.

Les élèves sont accompagnés par nos soins au point de rendez-vous dans l'attente de leur passage respectifs. Si les conditions météorologiques ne sont pas favorables ils ont la possibilité de pouvoir séjourner dans l'entrée du bureau de la DDT et d'utiliser les WC sur place.

Quand le candidat est invité à monter dans le véhicule, il doit présenter sa pièce d'identité à la personne l'examinant. Pendant la vérification de cette pièce, le candidat est invité à procéder à son installation au poste de conduite.

L'installation terminée, l'examineur donne les consignes de l'examen au candidat, puis il est invité à partir en circulation.

Pendant l'épreuve, il sera demandé au candidat d'effectuer 2 manœuvres dont une en marche arrière et un arrêt de précision et il lui sera demandé de répondre à 3 questions théoriques. Ces questions sont choisies en fonction des 2 derniers chiffres du totaliseur kilométrique. Si le chiffre est impair il aura une question intérieure au véhicule, s'il est pair il aura une question extérieure. Cette question est suivie d'une autre en lien avec la sécurité routière et enfin une question de premier secours.

A la fin du déroulement de l'épreuve l'examineur stipule au candidat que son examen est terminé et lui explique que le résultat lui sera donné en différé par voie électronique. L'élève peut donc quitter le véhicule et attendre que son accompagnateur vienne le récupérer.

RESULTATS D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE :

L'auto-école reçoit par courrier, environ 48h après le passage de l'examen, un document ou il est uniquement écrit si le candidat est reçu (B) ou ajourné (AJO).

Le secrétariat appelle personnellement l'élève pour lui mentionné ce résultat. En parallèle le secrétariat récupère sur la boîte mail de l'auto-école le bordereau qui permettra à l'élève de conduire si le résultat est positif.

Pour les élèves qui le souhaitent le secrétariat peut seul gérer les démarches administratives pour la fabrication du permis. Si tel est le cas, il lui sera demandé de fournir un certain nombre de documents. Cette prestation n'est pas facturée aux élèves qui ont déjà payé les frais de secrétariat à leur inscription à la formation du code de la route dans notre enceinte.

Dans un délai allant de 15 jours à 3 semaines le candidat recevra par courrier directement à son domicile son permis de conduire.

Si le résultat d'examen est négatif, alors l'enseignant qui a le plus appris à l'élève, convient avec lui d'un supplément de formation nécessaire pour corriger les lacunes rencontrées durant l'épreuve. Ce supplément de formation varie en fonction de l'importance du travail à corriger.